



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE de l'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT et de la NATURE (DGALN)

FICHE DE POSTE

CATÉGORIE : A+ A B+ B C

INTITULE DU POSTE : Chargé(e) de mission faune sauvage captive, questions sanitaires relatives à la faune sauvage, mesures de conservation des espèces de mammifères

Grades de provenance possibles	Durée d'occupation minimale et maximale du poste	Evolution possible <i>(postes/emplois/fonctions possibles à la suite du poste)</i>
	Minimum 3 ans	

Cotation du poste	3,0
Catégorie d'emploi	A+
Famille professionnelle	Elaboration et pilotage des politiques publiques
Emploi-type de rattachement	Cadre sectoriel
Direction/Service/Sous-direction/ Bureau	Direction de l'eau et de la biodiversité Sous-direction de la protection et de la valorisation des espèces et de leur milieu Bureau de la faune et de la flore sauvages (PEM 2)
Localisation	La Grande Arche (La Défense)
Vacance poste et motif recrutement	vacant
Titulaire précédent (nom, grade)	Julien ASTOUL-DELSENY
Nom et fonction du responsable hiérarchique	Michel PERRET

Missions (raison d'être du poste) : Le bureau de la faune et de la flore sauvages a pour mission l'élaboration de la réglementation relative à la détention des animaux sauvages et l'animation des services de contrôle du respect de cette réglementation.

Il coordonne les actions conduites en faveur des espèces de mammifères menacées.

Il assure la liaison avec le ministère chargé de l'agriculture au sujet des maladies animales affectant les animaux de la faune sauvage.

Environnement du poste – Contexte et description du service :

Contexte et enjeux de la Direction générale :

La DGALN élabore, anime et évalue les politiques de l'urbanisme, de la construction, du logement, des paysages, de la biodiversité, de l'eau et des matières premières non énergétiques. Elle veille à leur condition de mise en oeuvre sur le territoire terrestre et marin, dans un souci de cohérence à l'échelle du territoire et dans un objectif de gestion rationnelle et équilibrée des ressources, qu'elles soient foncières, naturelles, minérales, vivantes...

Elle se voit de plus confier l'ensemble du champ de la construction et du logement sous l'autorité du ministre chargé du logement.

Mission de la structure (sous-direction, bureau, mission...):

Dans le cadre des missions de la direction de l'eau et de la biodiversité en faveur de la protection de la nature, le bureau de la faune et de la flore sauvages a en charge l'élaboration et le suivi de la mise en oeuvre des politiques et réglementations liées aux espèces végétales et animales sauvages protégées. Il assure le suivi des dossiers internationaux et communautaires liés à ce sujet. Il est également chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre des politiques et réglementations relatives aux espèces exotiques envahissantes. Il assure la coordination de ces actions au sein de la DEB dans le cas où certains groupes d'espèces relèvent des compétences d'autres sous-directions.

Enjeux du poste :

Mise en place et animation de l'application d'une réglementation de la détention en captivité d'animaux d'espèces sauvages adaptée aux particularités biologiques et comportementales de ces espèces.

Mise en place et animation des mesures réglementaires et des actions conduites dans le cadre de plans d'action en faveur des espèces menacées de mammifères.

Réflexion et coordination avec les ministères chargés de la santé humaine et animale sur les maladies de la faune sauvage.

Activités principales :

Le chargé de mission est chargé d'assurer :

- l'animation de la politique conduite en matière de détention en captivité d'animaux d'espèces sauvages ;
- le suivi des moyens budgétaires afférents à la conduite de cette politique ;
- la conception et la rédaction des textes législatifs et réglementaires relatifs à la détention en captivité d'animaux d'espèces sauvages ;
- la participation aux travaux du Conseil National de la Protection de la Nature en matière de détention en captivité d'animaux d'espèces sauvages et d'actions conduites en faveur des espèces de mammifères ;
- l'animation de la Commission nationale consultative pour la faune sauvage captive, notamment dans sa formation pour la délivrance des certificats de capacité pour la présentation au public d'espèces animales sauvages, dont il assure la présidence ;
- la liaison avec les services déconcentrés de l'Etat ;
- la liaison avec les organisations professionnelles, les associations et les organismes scientifiques et techniques concernés par la détention en captivité d'animaux d'espèces sauvages ;
- la participation aux négociations internationales et communautaires portant sur la détention en captivité d'animaux d'espèces sauvages et au suivi des textes correspondants.

Le chargé de mission assure également :

- l'animation de la politique conduite en matière de conservation des espèces de mammifères sauvages à l'exception de l'ours, du lynx et du loup ;
- le développement des plans d'action en faveur des espèces de mammifères sauvages menacées ;
- le suivi des moyens budgétaires afférents aux actions de conservation des espèces de mammifères sauvages ;
- les relations avec les organismes scientifiques et techniques spécialisés (Muséum National d'Histoire Naturelle, INRA, IRD, ONCFS...) en matière de mammifères sauvages ;
- la liaison avec les services déconcentrés de l'État en matière de mammifères sauvages ;
- la liaison avec les associations s'intéressant aux espèces de mammifères sauvages ;
- la liaison, pour ce qui concerne les mammifères, avec le chargé de mission pour les espèces exotiques envahissantes ;
- la liaison avec le chargé de mission pour les affaires européennes et internationales pour fournir à ce dernier les éléments nécessaires aux négociations internationales et communautaires portant sur la conservation et l'exploitation des espèces de mammifères sauvages et au suivi des textes correspondants.

Par ailleurs le chargé de mission est chargé d'assurer le suivi et le traitement pour ce qui concerne la sous-direction, des questions relatives aux pathologies de la faune sauvage liées à la santé publique et à la santé des animaux domestiques (maladie à virus West-Nile, grippe aviaire, tuberculose, brucellose...) ;

Management :

Exercé dans le poste	Positionnement dans la structure
1 agent de catégorie B	Chargé de mission sous l'autorité du chef de bureau et de son adjoint

Partenaires internes et externes :

Autres bureaux de la sous-direction et sous-direction des espaces naturels
 Autres départements ministériels et notamment ministère chargé de l'agriculture, ministère chargé de la santé, SGAE
 Etablissements publics de l'Etat en particulier MNHN, ONCFS, ONEMA...
 Services déconcentrés de l'Etat
 Commission Européenne.

Responsabilités tenant au poste ou au positionnement du titulaire :

Le chargé de mission doit veiller à bien assurer les contacts avec tous les représentants des détenteurs d'animaux sauvages en captivité.
 Il préside la commission nationale consultative pour la délivrance des certificats de capacité pour la présentation d'animaux sauvages au public.
 Il a pratiquement le rôle d'adjoint au chef du bureau pour les questions relatives à la détention d'animaux sauvages en captivité.
 Il doit participer à l'animation des plans nationaux d'action en faveur des espèces de mammifères menacées.
 Il doit assurer le lien avec les ministères de l'agriculture et de la santé pour les sujets liés aux maladies de la faune sauvage.

Profil recherché (compétences nécessaires et/ou à développer) :

Compétences techniques	Intérêt pour la préservation de la biodiversité Bonnes connaissances en biologie (zootechnie, comportement, besoins et maladies des animaux)
Compétences transversales	Capacité à travailler en équipe
Compétences relationnelles	Bonnes qualités relationnelles et d'animation de réseaux de partenaires
Modes d'acquisition	

Profils recherchés, antériorité éventuellement nécessaire :

Inspecteur de santé publique vétérinaire ayant de l'intérêt pour la préservation de la biodiversité

Conditions de travail :

Matérielles	Horaires et saisonnalités	Conditions particulières
Bureau indépendant Outils bureautiques : OpenOffice, Word, Excel, messagerie Melanie2	Horaires habituels d'un bureau d'administration centrale	

Personnes à contacter :

Michel PERRET chef du bureau - Tél. : 01 40.81.14.73